



# La lettre mensuelle

**avril 2006**

du comité

# ATTAC-54

## Les prochains rendez-vous

### Réunion- débat :

En raison des jours fériés,  
il n'y aura pas de réunion  
débat en mai et en juin.

### Réunion mensuelle :

- débat sur l'actualité
- point sur les groupes de travail
- organisation des actions

#### ♦ **Mardi 23 mai** à 20h30

à la salle des fêtes de Tomblaine  
Boulevard H. Barbusse  
(entrée sur la gauche du bâtiment)

### Groupes de proximité :

#### **NEUVES MAISONS**

#### ♦ **Mardi 2 mai** à 20h15 salle des assoc. Chavigny

#### ♦ **Judi 18 mai** à 20h30 Groupe « EAU » Mairie de **Chavigny** 55 rue de Nancy

#### **TOUL**

#### ♦ **Mercredi 7 juin** à 20h30 MJC de Toul

## L'Assemblée Générale Annuelle

aura lieu  
le **samedi 10 juin**  
à partir de 17heures.

Le lieu sera précisé ultérieurement mais  
réservez votre après midi et votre soirée.

## MODIFICATION

## DES STATUTS D' ATTAC-FRANCE

### **Pourquoi il faut voter...** (voir en page 3)

## Le Collectif de Défense

## de la Sécurité Sociale Solidaire

actuellement composé de 13 organisations régionales ou locales (4 syndicats de salariés, 4 syndicats et organisations de médecins, 4 partis et mouvements politiques, et ATTAC-54), sera présent

**samedi 13 mai** à partir de 14 h,  
place Maginot, à Nancy

avec ses affiches, ses tracts et... ses militants, pour expliquer les véritables objectifs et les dangers de la «réforme» de l'Assurance-maladie, et en débattre avec le public présent.

Nous vous attendons nombreux pour participer à cette action de sensibilisation, qui marquera la première apparition publique de ce collectif, et sera annoncée par une conférence de presse, le mardi 9 mai à 11 heures, à la MJC Lillebonne.

Les collectifs du 29 mai, après avoir contribué à la victoire du Non à la Constitution pour l'Europe, proposent à tous les partisans de la rupture avec le libéralisme de mettre au point une **Charte antilibérale** qui puisse ouvrir, dans les luttes sociales et les débats politiques, des perspectives alternatives, pour construire un avenir et un monde plus justes et plus solidaires.  
Pour en débattre, le collectif nancéien vous invite à une

## Réunion publique

**le jeudi 11 mai à 19h30**

avec **CLAUDE DEBONS,**

Initiateur de l'Appel des 200 contre le projet de traité constitutionnel

**FAC DE LETTRES AMPHI 42 à NANCY**

*Prochaine réunion du collectif le mercredi 3 mai à 18h  
au CE Realise Bd Foche à Laxou*

# MODIFICATION DES STATUTS D'ATTAC-FRANCE

Tous les adhérents d'ATTAC ont reçu, dans le numéro de *Lignes d'ATTAC* de mars 2006, une enveloppe et un bulletin de vote pour la modification des statuts de l'association. Nous attirons votre attention sur **l'importance de votre participation** à ce vote.

En effet, si les modifications proposées, nécessaires à cette étape de la vie de notre association, font l'objet d'un consensus quasi-unanime, elles ne pourront être adoptées que si **la moitié au moins des adhérents** participe au vote. Ces modifications répondent à trois objectifs.

## 1. Améliorer la situation financière de l'association

Il s'agit tout d'abord d'intégrer dans les statuts deux éléments formels – que vous trouverez explicités dans l'encart du *Ligne d'ATTAC* cité ci-dessus –, nécessaires pour obtenir le renouvellement de l'agrément «mouvement d'éducation populaire» – avec les avantages qui en résultent – et pour recevoir des dons et legs.

## 2. Donner aux adhérents la place qui leur revient

En 1998, ATTAC a été fondée par un certain nombre de personnalités et organisations désireuses de produire et diffuser de l'information contre la «pensée unique» libérale. Dans l'esprit de ces fondateurs, les adhérents – supposés peu nombreux – n'étaient appelés à jouer qu'un rôle de soutien ou de relais. Les statuts, tels qu'ils ont été rédigés à l'époque, portent la marque de cette conception, et de la crainte – sans doute justifiée – de **noyautages ou de manipulations, notam-**

ment par des organisations politiques. Ils accordent l'essentiel des pouvoirs au Collège des fondateurs, ne laissant qu'une place secondaire aux adhérents.

Cependant, très rapidement, et contre toute attente, les adhérents affluèrent par milliers, puis par dizaines de milliers, et s'organisèrent en comités locaux – non prévus à l'origine – qui prirent la part active que l'on sait à la vie de l'association. Dès lors, la prépondérance accordée aux membres fondateurs sur les adhérents a perdu toute justification et toute légitimité.

Les modifications proposées aujourd'hui ont pour objet de prendre en compte ces réalités et d'accorder aux adhérents la place qui correspond à leur importance réelle. Il s'agit de reconnaître dans les statuts l'existence des comités locaux, de faire passer de 12 à 24 le nombre des représentants des adhérents au Conseil d'administration – pour 18 membres fondateurs –, de ne plus réserver à un membre fondateur le poste de président de l'association, et de donner à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration le soin d'en fixer les «grandes orientations et lignes d'action» – rôle jusqu'alors dévolu au Collège des fondateurs.

## 3. Assouplir les règles de modification des statuts

C'est encore pour se préserver d'éventuelles manipulations que des règles de quorum très contraignantes ont été fixées pour pouvoir modifier les statuts : 66 % dans un premier temps, et 50 % pour une deuxième convocation. Dans les faits, le grand nombre des adhérents a rendu ces

règles quasiment réhibitoires. C'est pourquoi il est proposé d'abaisser ces quorum respectivement à 50 % et 33 %, pour rendre possibles des modifications de statuts, sans pour autant les rendre trop faciles.

Cependant, ces différentes modifications ne peuvent se faire que dans le cadre des statuts actuels, c'est-à-dire avec une participation effective des deux-tiers des adhérents pour une première convocation, et de la moitié d'entre eux si ce premier quorum n'est pas atteint. Sachant que la participation au vote, lors des assemblées générales, se situe habituellement autour de 20 %, on conçoit l'ampleur de la tâche !

C'est pourquoi nous appelons tous les adhérents d'ATTAC-54 à **envoyer dès maintenant leur bulletin de vote et à nous avertir dès que ce sera fait**, pour nous permettre de suivre l'avancement des opérations et de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires.

### ATTENTION !

◆ Pour pouvoir voter, il faut avoir réglé la cotisation 2006. Celle-ci doit être envoyée **par courrier séparé**, soit à ATTAC-France, soit à ATTAC-54.

◆ Le bulletin de vote doit être mis dans une enveloppe dépourvue de toute inscription, qui sera mise à son tour dans l'enveloppe prévue à cette effet, avec mention de votre nom, de votre prénom et de votre numéro d'adhérent.

◆ Si vous avez égaré le bulletin et l'enveloppe, vous pouvez le télécharger sur le site [france.attac.org](http://france.attac.org).

## CPE : un an après le 29 mai, le libéralisme à nouveau mis en échec

Le «Contrat Première Embauche», c'était un pas de plus vers la précarité institutionnalisée, un retour à l'arbitraire patronal d'avant le Code du Travail.

Le mouvement contre le CPE, ce furent un à trois millions de personnes dans la rue, dont beaucoup de jeunes, une mobilisation inégalée depuis des décennies – à l'exception d'avril 2002 –, le rejet par une majorité de la population de cette nouvelle attaque contre les droits et la dignité des salariés.

Le retrait du CPE, c'est un coup d'arrêt à la marche forcée vers la précarité et l'arbitraire patronal, un échec pour le MEDEF et pour tous ceux qui rêvent de mettre au pas les salariés, un succès pour un mouvement social revigoré depuis un peu plus d'un an, une victoire – certes ponctuelle, mais ô combien significative et porteuse d'espoir – pour tous ceux qui refusent le

retour au XIX<sup>ème</sup> siècle et aspirent à une société plus juste.

Alors, comme il y a un an, on nous ressort le couplet de «l'exception française», qui serait faite de peurs irrationnelles et d'immobilisme rétrograde, et que le monde entier regarderait avec un mélange de dérision et de consternation. Pourtant, s'il nous arrive parfois d'être à la pointe du combat, nous ne sommes pas isolés dans la lutte contre le libéralisme. Dans les autres pays, des mesures équivalentes sont mises en place et, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, rencontrent aussi des résistances. Voir l'article en page 4.

Nous entrons en effet dans une période qui sera marquée par une tendance à la baisse du chômage. Celle-ci ne devra rien aux prétendues «politiques de l'emploi» de nos gouvernements – elle est même contrecarrée par leurs efforts incessants

pour augmenter la durée et l'intensité du travail –, mais résultera de l'évolution démographique : le «baby-boum» de l'après-guerre devenant «papy-boum», la population active va sensiblement diminuer, et le taux de chômage aussi.

Cette perspective devrait modifier, dans un sens plus favorable aux salariés, le rapport de force instauré depuis un quart de siècle en faveur des tenants du capital. Pour conjurer cette «menace», ceux-ci tentent d'imposer par la loi la précarité imposée jusqu'alors par le simple jeu d'un «marché du travail» très déséquilibré.

Le CPE était un élément de cette stratégie. Il a été rejeté par la mobilisation populaire. Après le résultat du référendum, c'est un nouveau succès, qui en appelle d'autres. Le libéralisme a subi un revers, il n'est pas à terre. Comme on disait autrefois, ce n'est qu'un début...

## Quand l'Union européenne choisit la précarité

Le CPE n'est pas une particularité française. Les autres pays européens ont également des politiques favorisant la flexibilité. Tour d'horizon chez nos voisins.

Le développement de la précarité et la remise en cause du droit du travail ne sont pas spécifiques à la France. De nombreux pays européens suivent des politiques similaires dans l'espoir fou d'améliorer la compétitivité européenne et de créer des emplois.

Le phénomène ne touche pas seulement les nouveaux adhérents, sinistrés par un demi-siècle derrière le rideau de fer ; des pays proches de nous géographiquement et économiquement expérimentent eux aussi les orientations de la « stratégie de Lisbonne », adoptée en mars 2000 par les quinze chefs d'Etat et de gouvernement qui composaient alors l'Union européenne.

### Allemagne

Alors que l'épreuve de force engagée entre le gouvernement français et les opposants au contrat première embauche ne faiblit pas, les ministres socialistes et conservateurs allemands issus de la coalition formée en novembre dernier se livrent à une bataille avec la flexibilité du travail comme toile de fond.

Avec, en 2004, près de 30 % des actifs occupant un emploi dit « atypique », l'Allemagne, comme la France, voit le CDI se disloquer et reculer au profit d'emplois précaires. Si la flexibilité et la baisse du coût du travail, encouragées par la stratégie de Lisbonne, tendent à devenir la norme, elles rencontrent de façon sporadique des résistances. La mesure sur l'allongement de la durée de la période d'essai de six à vingt-quatre mois pour tous les contrats à durée déterminée, dont l'entrée en vigueur était prévue au mois de mars, a mis le feu aux poudres au sein de la coalition.

Codifié par les lois « Hartz » entrées en vigueur entre 2003 et 2005, le plan connu sous le nom d'« Agenda 2010 » s'articule autour de deux axes :

- la mise en oeuvre du contrôle des chômeurs et la diminution de leurs prestations. La durée du versement des indemnités de chômage est ramenée de trente-deux à douze mois.
- le développement d'emplois à bas salaires et occasionnels, principalement concentrés dans les services, et dont le dénominateur commun est la flexibilité.

L'emploi précaire devient la voie

« privilégiée » et quasi obligatoire de l'insertion vers l'emploi. Alors que la législation sur les « minijobs » (emplois rémunérés à 400 euros) est assouplie, la loi ajoute une nouvelle catégorie de contrats : « les midijobs » (emplois rémunérés à 800 euros). Et, enfin, les « 1-Euro-Jobs », destinés aux bénéficiaires de l'allocation chômage, ces travaux occasionnels d'intérêt public n'offrent aucune couverture sociale et ne sont pas soumis au code du travail. Dans le processus de réformes libérales engagées en Allemagne, il est à craindre que le récent « gel » de la mesure d'allongement de la période d'essai ne soit qu'un sursis pour les salariés allemands.

### Italie

À partir des années 2000, encouragé par la stratégie de Lisbonne, le gouvernement italien accentue la flexibilisation d'un marché du travail jugé encore trop rigide, avec le « Pacte pour l'Italie », ou loi Biagi (du nom d'un économiste, conseiller du gouvernement Berlusconi), signé en 2002. Son objectif officiel, rapprocher l'Italie des autres pays européens en résorbant les dysfonctionnements chroniques du marché du travail italien : travail au noir (estimé à 25 % du PIB), chômage, faible taux d'activité des femmes et des jeunes (surtout dans les régions du sud de l'Italie)... Pour y remédier, la loi Biagi met à la disposition des employeurs un éventail de nouveaux contrats de travail, « intermittent », « accessoire », « partagé », « en couple », ou encore « travail sur projet ». Ces contrats dits « atypiques » sont tous à durée déterminée et assortis de faibles salaires (inférieurs à 1 000 euros). Les retraites qui leur correspondent sont estimées à 30 % de la dernière rétribution.

Autre source d'inquiétude, l'hétérogénéité et la fragmentation des contrats précaires rendent encore plus difficile l'action syndicale en direction des travailleurs concernés. Rien d'étonnant donc à ce que les manifestations anti-CPE soient soutenues en Italie. Au point que la précarité (des jeunes) est devenue un des thèmes de la campagne électorale et que Romano Prodi a promis d'aménager la loi Biagi, pour favoriser les embauches en CDI en taxant plus fortement le travail en CDD...

### Espagne

En Espagne, José Luis Zapatero projette également d'encourager la transformation des CDD en CDI en baissant le coût de ce dernier via une prime de licenciement plus faible. Si les négociations sont actuellement au point mort avec les partenaires

sociaux, le chef du gouvernement n'envisage pas de légiférer sans eux (contrairement au gouvernement français). Le défi pour Zapatero étant de satisfaire aux exigences de la stratégie de Lisbonne sans braquer les partenaires sociaux, et de répondre aux dysfonctionnements patents du marché du travail. L'Espagne est, en effet, un des pays européens à plus fort taux de travail précaire. En 2004, 52 % des trentenaires avaient un contrat temporaire. De même que chez les diplômés âgés de 25 à 34 ans, 11,5 % d'entre eux sont sans emploi. Ce taux est le plus élevé d'Europe, la moyenne se situant autour de 6,5 %.

### Royaume-Uni

Les Britanniques sont les meilleurs élèves dans l'application de la stratégie de Lisbonne. Leur modèle repose sur l'absence de réglementation du contrat permanent : par exemple, la période de non-protection contre un licenciement abusif, d'une durée d'un an, concerne tous les salariés. Durant cette période, l'employé peut se voir licencier sans que son patron n'ait à motiver sa décision.

S'il peut se targuer d'avoir un taux de chômage de 4,5% des actifs, le système de précarité généralisée marginalise les plus faibles.

### Ailleurs en Europe

Le Portugal, la Suède et la Hongrie prévoient des aides financières ou des allègements de charges pour les entreprises qui embauchent des jeunes.

La Suède et l'Autriche misent sur l'apprentissage à 14 ans....

Extraits d'un article de Politis n°896  
Valérie Fourgassé Clotilde Monteiro

# Les jeudis-ciné d'Attac

Attac54 et le  
Réseau Education  
Sans Frontières  
présenteront le film de  
Carole Sionnet

**Parmi nous,**  
Sans papiers, sans visages,  
sans paroles.

documentaire de 52mn

au **Cinéma Caméo**

le **jeudi 18 mai**

Cette projection sera suivie  
d'un débat et d'une présen-  
tation du Réseau (RESF) et  
de son action sur Nancy.

## ATTAC-54 sur les ondes

*Tous les mois, ATTAC-54  
s'exprime sur les ondes  
dans une émission intitulée*

« **D'autres mondes  
sont possibles** »

◆ **Sur Radio-Caraïbes-  
Nancy**

les mercredis de 19h à 20h  
les lundis de 15h à 16h

◆ **Sur Radio-Déclic**

le samedi  
de 10h à 11h

**FM 90.7**  
**FM 87.7/89.6/101.3**

## La prison sous surveillance par l'Observatoire International des Prisons

Compte rendu de la réunion-débat du lundi 3 avril

L'OIP est une ONG qui agit pour la défense des droits fondamentaux, de la dignité et des libertés individuelles des personnes détenues dans cette zone de non-droit par essence qu'est la prison : maintien des liens familiaux, santé, éducation, travail, sécurité, culte, droits sociaux, avocat ; ...surpopulation, manque d'intimité, d'hygiène, mauvaise alimentation, etc...

L'OIP fait connaître l'état des conditions de détention (ex : un rapport tous les 2 ans sur les conditions de détention) ;

- alerte l'opinion, les pouvoirs publics sur les manquements ;
- favorise le respect ou l'adoption de lois propres à garantir les droits (ex : édition du guide du prisonnier) ;
- promeut la diminution du nombre de détenus, la limitation du recours à la détention, le développement d'alternatives aux sanctions privatives de libertés.

A Nancy, il existe un Groupe Local d'Observation pour Charles III ; une conférence-débat a mis côte à côte 4 intervenants et 4 éclairages différents sur la question du sens et de l'effet de la peine d'enfermement :

- Une éducatrice a témoigné de l'expérience violente et douloureuse de la première incarcération d'un jeune de 16 à 20 ans du point de vue de ses parents et a conclu : « Dans le souci de prévenir la récidive, de rendre la peine éducative, si on veut pouvoir s'appuyer sur l'entourage du jeune (ce qui est toujours indispensable et souvent possible), il faut entendre, aider et soutenir les parents. Ce n'est pas de la démagogie, c'est du bon sens ! ».

- Une avocate a fait part de son expérience et dénoncé la surpopulation, les conditions de détention, le non respect des droits en insistant sur le fait que la prison ne réinsère pas et favorise même la récidive.

- Le directeur de la maison d'arrêt a fait remarquer que la prison arrive là où tout a échoué (la famille, l'école, la société, les éducateurs), qu'ils sont en prison parce qu'ils l'ont cherché (c'est la réitération d'actes délinquants qui mène le plus souvent en prison), qu'il ne faut pas nier les efforts du personnel pénitentiaire qui ne fait pas que de la discipline (la surpopulation s'impose aussi à eux ; ils ne maîtrisent pas le robinet qui alimente la prison), que la prison concentre des personnes en difficulté, qu'il y a beaucoup de personnes souffrant de troubles psychiques en prison et que la prison per-

met au moins de neutraliser les délinquants, de protéger les victimes et la société.

- Un magistrat a noté que la demande de réponse pénale n'a jamais été aussi forte et que, généralement, quand les gens demandent que « justice soit faite », ils attendent une peine de prison. On répond par la prison à des tas de problèmes, inquiétudes et demandes sociales et les juges sont là pour entendre cette demande sociale. Plus on construit de prisons, plus on incar-cère : comment stopper l'inflation ? Comment imaginer qu'une personne souffrant de troubles psychiques puisse bénéficier de la peine de prison ? En tout cas, on a tous mauvaise conscience par rapport à la prison. Avant, ce n'était pas le cas : n'est-ce pas un progrès ?

Le rapport d'activité 2004 de Charles III met en évidence la vétusté de cette prison, la surpopulation, le manque de moyens, le poids de la détention préventive, ... « Cet établissement présente des handicaps majeurs, peu compatibles avec les exigences contemporaines du service public pénitentiaire » note le rapport d'inspection de mars 2005 ... Plus de 1000 personnes y sont entrées et en sont sorties en 2004, majoritairement des jeunes ... 36 cellules ont une superficie de moins de 10 mètres carrés ... l'effectif a approché fréquemment 380 détenus pour 259 places ... Il a été présenté et discuté lors de la réunion.

Les actions du GLO visent à être informé rapidement des manquements aux droits de l'homme pour jouer un rôle de contre-pouvoir en établissant ces atteintes et en les faisant savoir, l'alerte constituant un mode d'action privilégié.

Pour être informé, il se fait connaître des détenus, de leurs familles et des intervenants dans et autour de la prison. Il se réunit le 2ème lundi de chaque mois à 18h30 à la MJC Pichon (ouvert à toutes les personnes intéressées).

L'OIP tient également des chroniques régulières et prépare des Etats généraux de la condition pénitentiaire visant à interpeller l'opinion et les futurs candidats aux élections présidentielles.

Le GLO Nancy s'interroge aussi sur la privatisation des prisons et la construction de la nouvelle prison au Haut du lièvre.

Contacts et renseignements complémentaires par courrier : OIP - MJC Pichon -7, Bd Recteur Senn-54000 Nancy